

NOTICE

CANIGEN TRIVALENT CHP lyophilisat et solvant pour suspension injectable pour chiens

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

VIRBAC
1^{ère} Avenue – 2065m - LID
06516 Carros
FRANCE

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

CANIGEN TRIVALENT CHP lyophilisat et solvant pour suspension injectable pour chiens

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Chaque dose de 1 ml contient :

Substance(s) active(s) :**Lyophilisat :**

Virus vivant atténué de la maladie de Carré (CDV), souche Lederle	10 ^{3.0} -10 ^{5.0} DICC ₅₀ (*)
Adénovirus canin de type 2 vivant atténué (CAV-2), souche Manhattan	10 ^{4.0} -10 ^{6.0} DICC ₅₀ (*)
Parvovirus canin vivant atténué (CPV), souche CPV780916	10 ^{5.0} -10 ^{7.0} DICC ₅₀ (*)

(*) DICC₅₀ : dose infectant 50 % d'une culture cellulaire

Solvant :

Eau pour préparations injectables 1 ml

4. INDICATION(S)

Vaccination des chiens et des chiots contre la maladie de Carré, l'hépatite et la Parvovirose.

Mise en place de l'immunité :

La mise en place de l'immunité a été démontrée

- à partir de 3 semaines après la primo-vaccination pour CDV, CAV-2 et CPV.
- à partir de 4 semaines pour CAV-1.

Durée de l'immunité :

Après la primo-vaccination, la durée de l'immunité est d'une année pour toutes les valences. Pour CPV et CAV-1, la durée d'immunité a été établie sur des données sérologiques. Pour CPV, il a été démontré qu'un an après la vaccination, des anticorps contre CPV-2b et CPV-2c sont toujours présents. Dans les études portant sur la durée de l'immunité, il n'a pas été mis en évidence de différence significative entre le groupe vacciné et le groupe témoin en ce qui concerne l'excrétion virale pour le CAV-2.

Après le premier rappel annuel, la durée d'immunité est de 3 ans pour CDV, CAV-1, CAV-2 et CPV. Pour le CAV-2, la durée d'immunité après le premier rappel annuel n'a pas été établie par épreuve virulente et est basée sur la présence d'anticorps anti-CAV-2, 3 ans après le rappel de vaccination.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Après l'administration d'une dose de vaccin, une réaction locale modérée qui disparaît spontanément en 1 à 2 semaines est fréquemment observée. Cette réaction locale transitoire peut prendre la forme d'une tuméfaction (≤ 4 cm) ou d'un léger œdème local diffus, et dans de rares cas être accompagnée de douleur ou de prurit.

Un état léthargique transitoire est fréquemment noté. Dans de rares cas, une hyperthermie ou des troubles digestifs tels que de l'anorexie, de la diarrhée ou des vomissements peuvent survenir.

Des réactions d'hypersensibilité ont été très rarement rapportées. En cas de réaction allergique ou anaphylactique, un traitement symptomatique approprié doit être immédiatement administré.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (plus de 1 mais moins de 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chien

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Après reconstitution de la fraction lyophilisée à l'aide de la fraction liquide, agiter doucement et administrer immédiatement une dose de 1 mL par voie sous-cutanée selon le protocole vaccinal suivant :

Primo-vaccination :

- première injection à partir de l'âge de 8 semaines
- deuxième injection 3 à 4 semaines plus tard.

Lorsqu'une immunisation active contre les leptospires est également nécessaire, les vaccins Virbac contenant la valence Leptospirose peuvent être utilisés à la place du solvant. Après reconstitution d'une dose de produit avec une dose de vaccin Virbac contenant la valence Leptospirose, secouez doucement (le produit reconstitué est d'une couleur légèrement beige rosée) et administrez immédiatement une dose de 1 mL par voie sous-cutanée selon le même calendrier de vaccination : 2 injections avec un intervalle de 3 à 4 semaines à partir de l'âge de 8 semaines.

Des anticorps d'origine maternelle peuvent, dans certains cas, avoir une influence sur la réponse immunitaire au vaccin. Dans ce cas, une 3^{ème} injection est recommandée à partir de l'âge de 15 semaines.

Vaccination de rappel :

Une injection de rappel avec une seule dose doit être administrée 1 an après primovaccination. Les vaccinations suivantes sont effectuées à intervalles de trois ans maximum.

Le produit reconstitué est d'une couleur légèrement rosée.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Sans objet.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Protéger de la lumière.

Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après EXP.

Durée de conservation après reconstitution : à utiliser immédiatement.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)Mises en garde particulières :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

La présence d'anticorps d'origine maternelle (chiots issus de femelles vaccinées) est susceptible d'interférer, dans certains cas, avec la prise vaccinale. Le protocole vaccinal doit alors être adapté en conséquence (voir rubrique « Posologie »).

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Après vaccination, les souches virales vaccinales vivantes (CAV-2, CPV) peuvent diffuser, chez les animaux non vaccinés, mais sans aucun effet pathogène pour les animaux en contact.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice et l'étiquette.

Gestation ou lactation :

Ne pas utiliser durant la gestation et la lactation.

Interactions :

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être mélangé et administré avec les vaccins Virbac contre la Leptospirose, contenant les souches *Leptospira interrogans* (séro groupe Canicola sérovar Canicola et séro groupe Icterohaemorrhagiae sérovar Icterohaemorrhagiae) et/ou contre le Parainfluenza Canin et/ou un vaccin Virbac antirabique.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Mars 2024

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Boîtes de 10, 50 ou 100 doses.

Une dose est constituée d'un flacon de vaccin lyophilisé et d'un flacon de diluant stérile.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE-V144304

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

België/Belgique/Belgien

VIRBAC BELGIUM

Esperantolaan 4

BE-3001 Leuven